



TERRA AMENAGEMENT

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Lieudit : Geilenberg

Lotissement "Les VERGERS"

PA 12 : ENGAGEMENT DE CREER UNE ASSOCIATION SYNDICALE

(Article R442.7 du code de L'Urbanisme)

Monsieur Philippe MAIRE gérant de la société TERRA, ayant son siège social route d'Obermodern à 67330 BOUXWILLER, aménageur du terrain situé rue des Vergers sur la Commune de Minversheim (67270), désigné sous l'appellation « Lotissement Les Vergers »

S'engage, conformément à l'article R442-7 du code de L'Urbanisme à constituer entre les acquéreurs des lots du lotissement défini ci-dessus, une Association Syndicale Libre, à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public.

Afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de L'Association Syndicale, un organe désigné, une réunion de l'Assemblée de L'Association Syndicale sera provoquée dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot.

Fait à Bouxwiller, le 15 février 2022

L'aménageur,